







CHARTRE DE BIENTRAITANCE POUR LA PROTECTION DES MINEURS



Cette charte vise à inspirer les relations et promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

BIENVEILLANCE	CROISSANCE DE L'ENFANT	PROTECTION	ENVIRONNEMENT	ATTITUDE ÉDUCATIVE JUSTE ET RESPONSABLE	En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :
 <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier. • Adopter un langage et une attitude respectueux. • Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée. • Respecter et préserver son intimité. • Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise. • Proscrire toute violence physique ou psychologique. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes. • Développer leur capacité à exercer leur jugement critique. • Respecter leur liberté de choix et de décision. • Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes). • Construire et développer l'estime de soi. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs. • S'engager à la faire respecter. • Mettre à disposition les ressources existantes (numéros d'appel, charte...). • Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance. • Connaître les protocoles de signalement. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement. • Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée. • Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes. • Développer l'entraide. • Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions. • Chercher à se former. • Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Informer son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données. • Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur. • Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence

inspirée de la charte de la Conférences des Évêques de France, à retrouver sur : luttercontrelepedophilie.catholique.fr



SIGNATURES DES ACTEURS PASTORAUX EN LIEN AVEC LES MINEURS :

Cellule d'accueil et d'écoute des victimes d'abus dans l'Église :
06 44 14 22 88 – cellule.ecoute@diocese-besancon.fr

Toutes les informations portées à la connaissance de la cellule sont traitées de manière confidentielle. La cellule travaille en lien avec la justice française.

119

Service public
"Enfance en danger"